Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20261021-472026-DE

ROSNOËN
Résidence

Commune de Rosnoën
Conseil Municipal du 13 octobre 2026

Délibération 47/2026

Date de publication : 15 octobre 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mardi 13 octobre 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice : 15 **Présents : 14** **Votants : 15**

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. MARC – Mme PORTIER – M. AUFFRET R. – M. LE RU – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUNVEN – M. MULLER – Mme MULLER – M. RANNOU – Mme LANCIEN – Mme GOARIN

Absents avec procuration : M AUFFRET A (procuration donnée à Mme LANCIEN)

Absents sans procuration :

Secrétaire de séance : M. MULLER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

47/2026 Décision modificative 041 – Bassin de rétention Kermenguy

Une étude a été réalisé le 16 novembre 2007 par rapport au bassin de rétention de Kermenguy numéro d'inventaire : E2 sur la commune. Les frais d'étude doivent être intégrés aux travaux, ce qui n'a pas été le cas. Il convient donc de prendre une décision modificative afin de prévoir les crédits au chapitre d'ordre 041 (opérations patrimoniales) en section d'investissement.

L'intégration se fera comme suit :
DEPENSES
231 – 041 pour 11296,82 €

RECETTE
203 – 041 pour 11296,82 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20261021-472026-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

DECIDENT :

- *De procéder aux virements de crédits comme ci-dessus sur le budget de l'exercice.*

ADOPTENT :

- *A l'unanimité*

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. KERNEIS

MAIRIE DE ROSNOEN (Finistère)

Le secrétaire,
M.MULLER